

# CONTRAT DE FORMATION NUTRITION / NUTRITHERAPIE

Nom :

Prénom :

ADRESSE :

TELEPHONE FIXE :

NATEL :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

PROFESSIONS :

DATE DE NAISSANCE :

## **Formation de 210 heures - 30 jours : Formule "COURS BLOCS"**

Début des cours samedi 29 février 2020 - fin des cours dimanche 31 janvier 2021

Paiement de la totalité du cours fin avant le 26 février 2020 - Montant à payer : 4970 frs

Paiement du cours en plusieurs fois - Montant à payer : 5220 frs

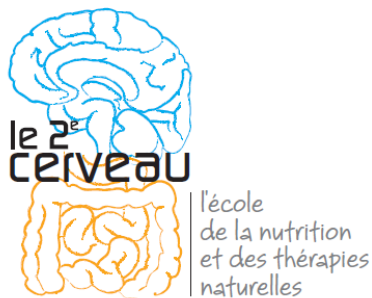
1220 frs à payer avant le 26 février 2020

400 frs sur 10 mois, chaque fin de mois entre mars 2020 et décembre 2020

***Merci de cocher le mode de paiement choisi.***

### **Conditions générales :**

- Ce contrat est conclu entre Le 2<sup>e</sup> Cerveau, représenté par Eric Forestier et l'apprenant, dont le nom figure à la première page.
- L'objet du contrat est la fourniture de 210 heures (30 journées) de formation en nutrition et nutrithérapie.
- Les obligations de l'école Le 2<sup>e</sup> Cerveau sont de fournir des prestations conformes au programme décrit dans le descriptif des cours.
- L'apprenant doit payer le prix conformément au choix effectué en première page (paiement en une fois ou paiement échelonné).
- Une fois l'étudiant inscrit, la totalité du montant des cours est due. L'inscription définitive est validée par la signature de ce document et/ou le premier versement (intégral ou partiel).
- Si l'apprenant devait arrêter les cours, quelle qu'en soit la raison, il ne sera procédé à aucun remboursement et les mensualités encore non versées sont dues en intégralité selon le plan de paiement décrit en première page. L'apprenant pourrait par contre bénéficier de l'ensemble des supports de formation. Il pourrait encore reprendre, sans frais supplémentaire et au stade où il s'est arrêté, la formation à une session ultérieure (au maximum 2 sessions après celle où il est inscrit, sauf accord contraire négocié ; idéal en cas de grossesse ou en cas d'accident par exemple).
- Les cours se payent en fin de mois aux échéances prévues.
- Le montant demandé pour la formation est le seul montant demandé. Il n'y a pas de frais de dossier ni d'examen en sus.
- Les cours, le support de cours et le matériel pédagogique sont soumis à la protection par le droit d'auteur. Aucune utilisation ni reproduction n'est autorisée (sauf accord explicite écrit contraire) en dehors du cadre de cette formation.
- Pour obtenir le diplôme, 80% de présence au cours est demandée. Le cours vidéo n'est pas considéré comme une présence en cours.
- L'apprenant doit prévenir le formateur qu'il sera absent à la session de formation pour obtenir l'enregistrement vidéo. A de rares occasions, il est possible que l'enregistrement vidéo ne puisse pas être réalisé. Un enregistrement audio cherchera à être réalisé.
- Les enregistrements vidéos servent à un usage privé et ne seront en aucun cas divulgués à des tiers ni mis en ligne d'aucune manière que ce soit. La reproduction est interdite.



# CONTRAT DE FORMATION NUTRITION / NUTRITHERAPIE

Nom :

Prénom :

- L'apprenant accepte que le travail de dossier à thème soit consulté par d'autres apprenants, quelle que soit la session de formation. Il reste libre ou non de transmettre à d'autres apprenant de l'école une copie de son travail.
- Tout panachage de cours entre les différentes sessions (la session « Week-ends » qui débute en novembre d'une année et la session « Cours blocs » qui débute en février de l'année suivante) peut faire l'objet d'un accord spécial.
- L'apprenant a une année depuis la fin du dernier cours de la session en cours, sauf accord explicite contraire, pour rendre son travail de diplôme (dossier de 20 pages environ sur un thème choisi, dossier avec 3 cas pratiques et auto-évaluation de 3 pages sur le parcours de formation). Idéalement, le dossier de 20 pages sera rendu à la fin du mois de juin qui suit le dernier jour de formation.
- Passé le délai d'une année l'apprenant ne pourra prétendre obtenir son diplôme, sauf accord explicite contraire.
- Si le contenu des dossiers ou de l'auto-évaluation ne correspond pas à ce qui est attendu par l'école, il pourra être demandé à l'apprenant d'apporter les modifications nécessaires en vue de la validation de son diplôme.
- Les travaux de l'apprenant seront remis sous format électronique (pdf).
- Le formateur dispose de 90 jours fin de mois pour rendre son appréciation sur les travaux rendus et demander le cas échéant les modifications à apporter par l'apprenant. Une fois tous les travaux en ordre, le diplôme et l'annexe sont délivrés dans un délai raisonnable.
- Une attestation de participation aux cours sera remise le jour du dernier cours de la formation pour ceux qui le demandent.
- Si le formateur ne pouvait assurer certains cours quelles qu'en soient les raisons, les cours seront reprogrammés dans un délai raisonnable, au plus tard avant la fin de la session de l'année suivante. Dans ce cas les cours seront reprogrammés par Doodle ; les jours choisis étant ceux où il y a le plus de participants inscrits.
- Il est possible qu'une date prévue soit sujette à changement, même si cette situation reste exceptionnelle.

Conclu et signé en 2 exemplaires à Cheyres le,

Le 2<sup>ème</sup> Cerveau

L'apprenant

Montant à virer sur le compte : Swiss Post – Postfinance, Nordring 8, CH-3030 Berne

Détenteur du compte : Le 2<sup>e</sup> Cerveau, Eric Forestier

Numéro de compte : 12-362554-2

IBAN : CH29 0900 0000 1236 2554 2